

## EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 8 décembre 2025

DCM 2025.12.08 - 75

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Jean WEISENHORN** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER.**

Étaient absents excusés et ont donné procuration :

- Madame Danielle BUHLER à Monsieur Olivier BELLOUIN
- Madame Fabienne BAMOND à Monsieur Jean WEISENHORN
- Monsieur Pierre Paul KIENTZ à Monsieur Christian SUTTER
- Madame Régine DOLLÉ à Monsieur Pierre LEHE
- Monsieur Pierre GANSER à Madame Emilie ERISMANN

Monsieur Jean WEISENHORN a été désigné comme secrétaire de séance.

### OBJET - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Il est proposé de mettre à jour le tableau en prévision de l'intégration de deux agents à l'effectif communal.

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

SERVICE	Libellé de l'emploi	Grade	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
DIRECTION -	Responsable des affaires communales	Attaché principal	1	0	35/35
SERVICE ADMINISTRATIF	Chargé(e) d'accueil	Adjoint administratif	1	0	17,5/35
	Chargé(e) de l'état civil et des élections	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	35/35
	Chargé(e) à l'urbanisme et appui administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1	27,5/35
		Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	27,5/35
	Chargé(e) de la comptabilité et des ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	35/35
BIBLIOTHEQUE	Responsable de la bibliothèque	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	35/35
		Assistant de conservation du patrimoine et de bibliothèque	1	0	35/35
SERVICE TECHNIQUE	Responsable du service technique	Agent de maîtrise principal	0	1	35/35
		Technicien	1	0	35/35
	Chef d'équipe	Adjoint technique	1	0	35/35
	Agents en charge des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	35/35
		Agent de maîtrise	1	0	35/35

	Agents de maintenance des bâtiments et atelier	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe			
		Adjoint technique	1	0	35/35
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	35/35
	Agent de propreté	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	30/35
	Technicienne de surface	Adjoint technique	1	0	27/35
ECOLES	A.T.S.E.M.	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	35/35
		Adjoint d'animation territorial	1	0	28/35
		Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	28/35

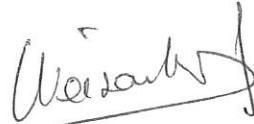
**DIT** que les emplois permanents de la commune peuvent également être pourvus par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation.

**DIT** que les emplois permanents occupés par des agents contractuels de droit public seront rémunérés par référence à un échelon du grade retenu par l'autorité territoriale et que les fonctions et missions exercées seront définies dans la fiche de poste.

ILLFURTH, le 9 décembre 2025



Christian SUTTER  
Maire d'ILLFURTH



Jean WEISENHORN  
Adjoint au Maire